







COLLECTIVITE TERRITORIALE



SAINT-LOUIS-AGGLOMERATION

Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS 03.89.70.90.70

PROJET D'AMENAGEMENT

EcoParc 3i

PORTEUR DE PROJET **PARTENAIRE BANQUE DES TERRITOIRE brown**fields **BROWNFIELDS** BANQUE des I **CAISSE DES DEPOTS** 7 rue Balzac TERRITOIRES 14 boulevard de Dresde 75008 Paris 67080 Strasbourg ARCHITECTE BUREAU D'INGENIERIE **INTENSITES SERUE INGENIERIE** INTENSITES 5 rue du Pont Mouja 4 rue de Vienne 54 000 Nancy 67300 Strasbourg

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DE DEUX PLU ET DU SCOT

Concertation préalable – Projet, Plans, Programmes, Bilan intermédiaire et poursuite de la concertation

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE
0	03/04/2025	Première diffusion	СВ	НМО

IDENTIFIANT DU DOCUMENT

T:\2024\VR-24-034 Saint-Louis - Technoport\04 Travail\48 APA\2024-11-14-Concertation\Bilan intermédiaire\VR-24-034-APA-MOE-Bilan-intermédiaire-concertation.docx

SOMMAIRE

	RAPPEL DE L'APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE (LABLE	
1.1 -	Rappel du contexte et des objectifs de l'opération EcoParc 3i	4
1.1.1 -	Contexte de l'opération projetée	4
1.1.2 -	Un objectif d'intérêt général du projet EcoParc 3i : Innovation, Industrie, International	5
1.2 -	Rappel des modalités de la concertation	7
2 -	BILAN INTERMEDIAIRE ET POURSUITE DE LA CONCERTATION	9
3 -	ANNEXES	12

LISTE DES ANNEXES

Annexes 1.	Compte-rendu de la réunion publique de concertation du 27/02/2025	. 12
Annexes 2.	Support de présentation du projet (Affiche A0)	. 12
Annexes 3.	Support de présentation de la réunion publique	. 12

1 - RAPPEL DE L'APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Pour mémoire, la reconversion de la friche du TECHNOPORT – Projet « EcoParc 3i » nécessite la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération, du PLU de Saint-Louis et du PLU de Hésingue.

En application de l'article L.103-2 du Code l'urbanisme, les mises en compatibilité du SCoT et des deux PLU étant soumises à évaluation environnementale, et le projet étant susceptible d'affecter de manière notable l'environnement au sens de l'article L122-1 du Code de l'environnement, une concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est menée sur les procédures d'évolution de ces documents d'urbanisme, et sur le projet.

Par délibération du 13 novembre 2024, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'intérêt général EcoParc 3i, et a définis les modalités de concertation préalable. Cette délibération a marqué le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT de Saint-Louis, du PLU de Hésingue, et du PLU de Saint-Louis.

1.1 - Rappel du contexte et des objectifs de l'opération EcoParc 3i

1.1.1 - Contexte de l'opération projetée

1.1.1.1 - Un projet au sein d'une agglomération trinationale européenne

Le projet s'inscrit au cœur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), un territoire de coopération transfrontalière qui joue un rôle clé dans le développement régional à l'échelle européenne. Créée en 2007 sous la forme d'une association de droit local, l'ETB regroupe des acteurs issus de trois pays : la France, l'Allemagne, et la Suisse, avec pour mission de promouvoir une collaboration étroite entre ces territoires.

Le territoire de l'ETB est particulièrement vaste et diversifié, couvrant 1 989 km² et comprenant 250 communes. Ce territoire s'étend des zones urbaines et très dynamiques de la ville de Bâle, un centre économique et culturel majeur en Suisse, jusqu'aux régions plus rurales du Sundgau français, de la Forêt-Noire allemande, et du Jura suisse. Au total, ce territoire transfrontalier compte près de 900 000 habitants, répartis entre les zones urbaines et rurales. Il est ainsi une zone d'influence économique et géopolitique majeure, située au croisement de trois nations.

1.1.1.2 - Le renforcement de l'attractivité française de l'agglomération trinationale

Le territoire de l'ETB est marqué par des déséquilibres socio-économiques significatifs. La partie suisse, avec Bâle comme pôle économique moteur, est la principale pourvoyeuse d'emplois de la région. En conséquence, un grand nombre de résidents des régions frontalières en France et en Allemagne travaillent en Suisse. On estime à environ 60 000 le nombre de travailleurs frontaliers qui traversent chaque jour les frontières pour rejoindre leur emploi en Suisse, créant ainsi des flux pendulaires importants.

Ce phénomène de migration pendulaire est particulièrement prononcé autour de l'EuroAirport, situé en France, mais desservant toute la région trinationale. Cet aéroport joue un rôle crucial dans l'économie locale, attirant des voyageurs et des entreprises des trois pays, et renforçant les échanges économiques transfrontaliers. Les mouvements pendulaires liés à cet aéroport sont spécifiques et contribuent à la dynamique économique particulière de cette zone.

La partie française de cette agglomération promeut depuis plusieurs années un développement économique s'appuyant sur les atouts particuliers de ce territoire, et notamment sur son tissu industriel très dense (plus de 30% des emplois sur SLA relèvent de l'industrie). Cette politique de promotion de l'industrie, et plus généralement d'accompagnement à l'implantation et au développement d'entreprises génératrices de nouveaux emplois, est fortement portée par Saint-Louis Agglomération, en association avec ses communes membres, notamment celles de Saint-Louis et de Hésingue. L'objectif des collectivités est de s'appuyer sur son positionnement géographique unique en Europe ainsi que sur les

moteurs de croissance constitués, notamment, par les grandes filières industrielles et de recherche de cette région transfrontalière (clusters pharmaceutiques, aéronautique, ...).

1.1.2 - Un objectif d'intérêt général du projet EcoParc 3i : Innovation, Industrie, International.

Le projet d'EcoParc 3i (Innovation, Industrie, International) est stratégiquement situé au sein de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, une zone qui représente un carrefour entre la France, la Suisse et l'Allemagne, favorisant une coopération transfrontalière unique en Europe. Il se situe à l'Est de l'EuroAirport, sur les bans des communes de Saint-Louis et de Hésingue, terrain historiquement occupé par d'anciennes activités extractives. Une partie du site est aujourd'hui classée en friche industrielle.

Sa position géographique le place au centre d'un réseau de transport multimodal de premier plan, facilitant l'accès aux infrastructures routières, ferroviaires et aériennes. L'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg, situé à moins de 2 kilomètres du Technoport rebaptisé EcoParc 3i, est l'une des infrastructures clés qui confère au site un avantage concurrentiel significatif. Cette localisation permet de tirer parti des spécificités économiques, fiscales et culturelles des trois pays.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement durable et de valorisation des friches industrielles, en lien avec les objectifs de France 2030, pour fournir un espace aménagé et accessible aux entreprises souhaitant s'implanter dans la région. En transformant cette friche en un espace industriel moderne et respectueux de l'environnement, le projet participe à la lutte contre l'artificialisation des sols, un enjeu clé pour un développement durable. Cette régénération urbaine permet également de valoriser des terrains qui, autrement, seraient restés en déshérence, représentant ainsi une réponse efficace à la rareté du foncier disponible pour des projets industriels.

En fournissant un espace où les entreprises peuvent s'établir rapidement avec des infrastructures déjà en place, le projet permet aux entreprises locales de se développer sans avoir à investir dans des aménagements initiaux coûteux. Cette offre de lots prêts à l'emploi, associée à des démarches administratives simplifiées, est un argument fort pour les entreprises locales qui souhaitent se moderniser et accroître leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

1.1.2.1 - Les grands objectifs de l'aménagement du Technoport

Le projet EcoParc 3i (Innovation, Industrie, International), situé sur la friche du Technoport à Saint-Louis et Hésingue, vise à reconvertir une friche industrielle en un parc innovant. L'objectif est de créer un écosystème industriel et économique à vocation internationale, tout en favorisant une intégration durable au sein de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, avec des connexions aux réseaux de transport routiers, ferroviaires et aériens, dont l'EuroAirport.

1.1.2.2 - Les activités cibles du projet

L'EcoParc 3i prévoit l'implantation d'activités diversifiées, offrant ainsi un large éventail d'opportunités pour des entreprises de divers secteurs. Les entreprises industrielles nécessitant des surfaces foncières importantes pour soutenir leur développement sont particulièrement ciblées par le projet. Parmi les entreprises visées, on retrouvera des activités à vocation industrielle (non classées SEVESO) et leurs activités connexes ou complémentaires. Des activités artisanales ainsi que l'implantation d'un campus numérique pourront être envisagées sur certains secteurs du projet. De plus, le site, en permettant l'implantation de structures d'intérêt collectif, traduit une vision d'aménagement inclusive et adaptée aux besoins des futurs travailleurs et de la communauté locale. Ces installations offrent une qualité de vie aux employés et permettent aux entreprises de disposer d'un cadre de travail confortable et ergonomique.

Ainsi, en offrant des espaces pré-aménagés, de grandes tailles, l'EcoParc 3i vise à renforcer l'attractivité de la région pour les grandes entreprises de pointe, leaders dans les solutions d'automatisation et d'énergie verte. Ce type de compagnies, orientées vers la transition énergétique et les technologies de l'Industrie 4.0, pourrait trouver dans l'EcoParc 3i un lieu adapté pour expérimenter des technologies écoresponsables et de nouvelles solutions industrielles.

La diversification de ces activités constitue une véritable opportunité pour les entreprises locales et extérieures de se développer dans un environnement dédié à l'Industrie 4.0. Ce site écoresponsable, aménagé à partir de la transformation d'une ancienne friche industrielle, est spécialement conçu pour favoriser la productivité. L'acquisition de foncier dans ce

cadre offre aux entreprises un espace qui soutient un développement durable et renforce leur compétitivité dans des secteurs en mutation.

1.1.2.3 - Les ambitions du projet en termes de développement économique

Les ambitions du projet EcoParc 3i en matière de développement économique sont vastes et prometteuses. En réhabilitant une friche industrielle pour en faire un parc industriel moderne et écoresponsable, le projet se positionne comme un moteur de croissance pour la région de Saint-Louis Agglomération. Situé dans l'Eurodistrict Trinational de Bâle, au carrefour de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, l'EcoParc 3i bénéficie d'une localisation stratégique qui permet de tirer parti des avantages économiques de ces trois pays. Cette position géographique unique facilite l'accès aux marchés nationaux et internationaux, offrant aux entreprises installées une porte d'entrée directe vers les flux commerciaux transfrontaliers (routiers, fluviaux, aériens, ferroviaires), et créant ainsi des synergies économiques de grande ampleur.

Le dynamisme économique apporté par cet EcoParc 3i constitue une réelle opportunité pour la création d'emplois directs, indirects et induits dans tous les secteurs d'activités visés sur le site. En France, dans le domaine de l'industrie, un emploi permet de créer 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits dans le reste de l'économie (Source INSEE - Les chiffres clés de l'industrie en France).

En attirant des entreprises de secteurs diversifiés, l'EcoParc 3i permettrait la création de plusieurs centaines d'emplois dans la région, répondant à des besoins de main-d'œuvre qualifiée dans des domaines en pleine mutation (industrie verte, innovation, accompagnement de la transition écologique, automatisation et numérisation de l'industrie).

L'EcoParc 3i vise également à attirer des investissements nationaux et internationaux grâce à une infrastructure adaptée aux standards de l'Industrie 4.0, et à des services pensés pour favoriser la productivité des entreprises. Les lots prêts à l'emploi, associés à des démarches administratives simplifiées, permettent aux entreprises de s'installer rapidement, sans les coûts et délais d'aménagement initiaux. Cela rend l'EcoParc 3i particulièrement attractif pour les entreprises locales souhaitant moderniser leurs installations, mais aussi pour les entreprises cherchant à s'implanter sur le marché européen dans un environnement compétitif et bien connecté.

En parallèle, l'EcoParc 3i s'inscrit dans une stratégie de développement durable, en valorisant le site d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et en réutilisant une ancienne friche extractive au lieu de recourir à de nouveaux terrains, contribuant ainsi à la lutte contre l'artificialisation des sols, en ligne avec les objectifs de France 2030. Ce projet de régénération urbaine offre une réponse efficace à la rareté du foncier disponible pour les projets industriels et valorise des espaces inutilisés. Par sa conception, l'EcoParc 3i participe activement à la transition écologique, ce qui en fait un modèle exemplaire de développement industriel durable pour la région.

L'EcoParc 3i représente ainsi un levier stratégique pour le développement économique et la réindustrialisation locale, en renforçant la compétitivité régionale, en attirant des investissements internationaux et en favorisant l'intégration économique transfrontalière. Grâce à cet EcoParc 3i, Saint-Louis Agglomération se dote d'un outil de dynamisation économique et sociale, qui crée un environnement propice à l'implantation d'entreprises, revitalise un espace délaissé et inscrit la région dans une dynamique de développement durable et compétitive à l'échelle européenne.

1.1.2.4 - Objectifs paysagers et architecturaux

L'intégration paysagère et architecturale est au cœur du projet. Une grande partie des espaces boisés seront conservés et de vastes espaces verts et naturels sont prévus permettant d'affirmer la volonté de créer une véritable intégration du site, notamment le long de l'autoroute A35, transformant cette entrée de ville en un ensemble alliant de manière exemplaire nature et développement urbain. Les talus végétalisés existants seront préservés, pour partie, afin de réduire naturellement les nuisances sonores liées à la proximité de l'A35.

1.1.2.5 - L'environnement au cœur de la conception du projet

Le projet s'est organisé dans le respect des intérêts environnementaux majeurs du site. Il s'articule de manière cohérente, en préservant de tout aménagement les zones à forte valeur environnementale.

L'environnement est le point de départ de la réflexion menée dans le cadre de l'aménagement du site. Les opérations de préservation, de restauration et de renaturation écologiques témoignent d'un engagement pour la protection des ressources locales et la préservation de la biodiversité.

En incorporant des espaces verts et des réseaux écologiques, le projet favorise l'implantation d'industrie dans un cadre paysager naturel, augmentant l'attractivité du site et s'intégrant dans une démarche de transition vers le développement de foncier industriel en cohérence avec les enjeux climatiques. Cette approche est essentielle pour permettre un développement harmonieux entre activité humaine et respect de l'environnement.

Le projet prévoit notamment au sein de son aménagement, la création, la préservation et l'amélioration de corridors écologiques permettant le maintien des continuités faunistiques et floristiques. Le projet intègre également des infrastructures destinées aux mobilités douces, telles que des pistes cyclables et des aires de déambulation pour les piétons.

L'aménagement projeté favorise une approche de sobriété foncière, notamment avec la réutilisation d'une friche industrielle extractive, en ligne avec les objectifs de France 2030 pour la réindustrialisation durable. Ce projet EcoParc 3i incarne une transformation exemplaire d'une friche en un parc industriel moderne, contribuant à la revitalisation économique de la région et s'inscrivant dans une démarche écologique et durable.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont ainsi été précisés par SLA en sa qualité d'EPCI qui s'est prononcé sur l'intérêt général du projet Ecoparc 3i au titre de sa compétence en matière de développement économique. SLA est également compétente pour la procédure d'évolution du SCoT, au titre de sa compétence SCoT, et porte également les dossiers de mise en compatibilité des deux PLU dans le cadre de la procédure de déclaration de projet (dossiers de mises en compatibilité des PLU qui seront proposés à l'approbation des deux communes concernées).

La concertation est ouverte depuis le 13 novembre 2024 et continuera de courir jusqu'à sa clôture, avant le démarrage de la phase d'enquête publique.

1.2 - Rappel des modalités de la concertation

Par la même délibération du 13 novembre 2024, le Conseil de communauté a défini les modalités de la concertation, et a autorisé le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Les éléments des dossiers de déclaration de projet et de mise en compatibilité du SCoT et des deux PLU sont tenus, au fur et à mesure de l'avancement du projet, à disposition des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées sur le site internet de l'agglomération de Saint-Louis, ainsi que, via un lien, sur les sites internet des communes de Saint-Louis et de Hésingue;
- Le dossier papier dossier présentant l'opération d'aménagement et le dossier de la déclaration de projet est mis à disposition aux heures d'ouvertures des mairies de Saint-Louis et Hésingue et du siège de Saint-Louis Agglomération; et s'enrichit au fur et à mesure de son avancement;
- Il est également prévu l'affichage de supports de présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures des mairies de Saint-Louis et Hésingue et du siège de Saint-Louis Agglomération ;
- Une réunion publique est organisée. Elle est ouverte à tous les habitants de l'Agglomération, aux professionnels du monde économique et à toute personne intéressée.

Pendant toute la durée de la concertation, les dossiers restent accessibles au public et sont complétés par tout nouvel élément ou acte de procédure (avis MRAE, mémoire en réponse, compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, etc.).

En outre, le public est invité à formuler ses observations et propositions via les moyens suivants :

Par courrier et courriel aux adresses suivantes :

Courrier : M. le Président de Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville

CS 50199

68305 SAINT-LOUIS CEDEX

Courriel: concertationADT@agglo-saint-louis.fr

- Dans un registre de concertation mis à disposition avec le dossier papier aux horaires d'ouvertures du siège de Saint-Louis Agglomération.

Le public sera informé de la tenue de la concertation (y compris la réunion publique) par voie de presse ainsi que sur les sites internet de Saint-Louis Agglomération et des communes de Saint-Louis et Hésingue.

Le présent bilan intermédiaire s'inscrit dans le cadre du dépôt en instruction des autorisations environnementales et d'urbanisme relatives au projet d'aménagement de l'EcoParc 3i. Dans le cadre du permis d'aménager, un bilan de la concertation obligatoire doit être joint au dossier, conformément à l'alinéa 3 de l'article L300-2 du code de l'urbanisme. La concertation se poursuivant jusqu'au lancement de l'enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet, ce bilan intermédiaire permet la complétude du dossier de permis d'aménager dans les délais requis tout en laissant ouverte la concertation du public. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement de cette phase de concertation.

Un bilan définitif sera établi à la clôture de la concertation et fera l'objet d'une délibération du Conseil de communauté de Saint-Louis Agglomération. Ce bilan définitif conformément à l'article L300-2 et L103-6 du code de l'urbanisme, sera joint au dossier d'enquête publique.

2 - BILAN INTERMEDIAIRE ET POURSUITE DE LA CONCERTATION

Le tableau suivant retrace la mise en œuvre des différentes modalités de concertation telles qu'elles ont été définies par le Conseil de communauté et réalisées pendant la période du 13/11/2024 au 03/04/2025:

MODALITES DE CONCERTATION	MOYEN MIS EN ŒUVRE	DATE DE L'EVENEMENT
Supports de communication et dossier présentant l'opération d'aménagement et la procédure de déclaration de projet	Au fur et à mesure de l'avancement du dossier, les documents présentant le projet et constituant le dossier de déclaration de projet ont été mis à disposition au siège de SLA et dans les mairies et Saint-Louis et Hésingue et a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études.	Depuis le 14/11/2024
Création d'une page spécifique sur le site internet de SLA	Une page spécifique relative au projet d'EcoParc 3i, et à la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du SCoT et des deux PLU a été créé tout au début de la concertation. Cette page comprend en version dématérialisée les documents présentant le projet et constituant le dossier de déclaration de projet au fur et à mesure de l'avancement des études	Depuis le 19/11/2024
Consignation des observations et propositions du public	Une adresse mail a été ouverte pour recueillir les observations et propositions du public (concertationADT@agglo-saint-louis.fr) Une registre est mis à dispositon avec le dossier papier aux horaires d'ouverture du siège de Saint-Louis Agglomération Une adresse postale est disponible pour les contibutions via courrier adréssé au président de Saint-Louis Agglomération. Les observations du public sont receuillis et consignés par voie potale, par mail, dans le registre, ainsi qu'à l'occasion des réunion publique	Depuis le 13/11/2024
Invitation à la réunion publique sur le site internet de Saint-Louis Agglomération	La réunion a été annoncé par voie d'annonce légale (insertion presse) ainsi que via le site internet de Saint-Louis Aglomération et des mairies de Hésingue et de Saint-Louis, sur les réseaux sociaux, dans les infos Intramuros de Saint-Louis Agglomération et des communes de Hésingue et de Saint-Louis	04/02/2025 : Site internet Saint-Louis Agglomération et mairies 06/02/2025 : Réseaux Sociaux 11/02/2025 : affichages Saint-Louis Agglomération et mairies 12/02/2025 : Info sur Intramuros Saint-Louis Agglomération et mairies 22/02/2025 : Parution Presse
Information sur le contenu de la réunion avant sa tenue	SLA a procédé à la mise en ligne de l'ordre du jour de la réunion publique.	07/02/2025
Réunion publique n°1: échanges sur le projet d'aménagement et la déclaration de projet	La réunion publique s'est tenue le 27 février 2025 à 18h30 au foyer de Saint- Louis – 59 rue de Mulhouse	Le 27/02/2025

Mise à disposition du compte-rendu des	SLA a procédé à la mise en ligne des	Depuis le 04/03/2025
échanges de la réunion publique	documents supports de la concertation.	
	Un compte rendu de la réunion	
	retrançant les échanges ayant eu lieu	
	pendant cette dernière a également été	
	publié sur le site internet	

Les supports de présentation ainsi que le compte rendu de la réunion publique sont joints en annexe au présent bilan intermédiaire. L'ensemble des documents interessant le projet et mis à disposition du public en ligne reste accessible jusqu'à la clôture de la concertation.

Ils seront également intégrés, dans leur version définitive, au bilan final de la concertation, qui sera adopté par délibération du Conseil de communauté avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les contributions du public restent modestes au regard de l'ampleur du projet. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

MOYEN	TYPE DE PARTICIPATION	TEXTE DE LA CONTRIBUTION	NOMBRE TOTAL
Observations recuellies par mail	Contribution spontanée	« Bonjour, Dans le cadre de la concertation publique sur le projet PROJET D'ECOPARC 3i, je vous prie de considérer la proposition suivante : Mise en place d'une liaison routière efficace entre l'échangeur de l'aéroport sur l'A35 et le secteur commercial "Leclerc" pour désengorger la rue de Mulhouse à Saint-Louis (voir PJ). Cette liaison devra aussi proposer des voies séparée pour les voitures, cycles et piétons. »	1
Observations recuellies par mail (hors adresse mail)	Contribution spontanée	Raccordement au réseau de chaleur	<u>1</u>
Observations recueillies dans le registre de concertation	/	/	0
Réunion publique du 27 février	Présence à la réunion	/	30 personnes
Réunion publique du 27 février	Contribution dans le cadre de l'organisation de la réunion	Post-it (ce que je souhaiterais, ce que je crains) -> Le compte rendu détaillé de la réunion publique est disponible en annexe du présent bilan intermédiaire.	52 contributions

Les questions et remarques recueillies lors de la réunion publique du 27 février 2025 ainsi que les contributions transmises par courriel ont été analysées au regard des ambitions du projet.

Les modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre du projet de reconversion de la friche du Technoport en EcoParc 3i ont permis d'assurer une information régulière du public et de favoriser sa participation. Les observations formulées ont notamment permis :

- de conforter l'orientation vers un aménagement à vocation industrielle intégré au projet stratégique Euro3Lys
- de confirmer les ambitions environnementales du projet, en matière de sobriété foncière, de préservation de la biodiversité, et d'intégration paysagère
- de faire émerger des préoccupations liées à la mobilité, au trafic, au traitement des réseaux, aux nuisances sonores,
 à la pollution, et aux mesures de protection de la biodiversité qui seront approfondies dans le cadre de l'étude d'impact du projet

Au regard des premiers enseignements issus de la concertation et des retours de participation recueillis, il est proposé de poursuivre la concertation selon les modalités arrêtées lors de son lancement.

La concertation se poursuivra jusqu'en amont de l'ouverture de l'enquête publique. L'ensemble des remarques formulées d'ici là sera intégré au bilan définitif de la concertation, qui sera soumis à une délibération du Conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération.

L'ensemble du dossier du projet EcoParc 3i et du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT et des PLU de Hésingue et de Saint-Louis, accompagné du bilan définitif de la concertation, des avis recueillis des services de l'Etat, de l'avis de l'IGEDD et des réponses apportées lors de l'instruction, sera ensuite mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique unique. À son issue, le Conseil de communauté sera appelé à délibérer sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT et des deux PLU, ainsi que les communes sur la mise en compatibilité de leur PLU respectif.

3 - ANNEXES

- Annexes 1. Compte-rendu de la réunion publique de concertation du 27/02/2025
- Annexes 2. Support de présentation du projet (Affiche A0)
- Annexes 3. Support de présentation de la réunion publique